

FÊTE DES MÉTIERES D'ART

4
5 avril
6



DOSSIER DE CANDIDATURE
2026



VILLEDIEU
INTERCOM



VILLEDIEU
TOURISME

La Fête des Métiers d'Art revient à Villedieu-les-Poêles pour une 9^e édition. Organisé par la communauté de communes de Villedieu Intercom, territoire labellisé Ville et Métiers d'art, cet événement unique a rassemblé l'an passé 8 000 visiteurs. 60 exposants aux parcours variés se sont réunis avec une même volonté : valoriser leur métier, partager leur passion, sublimer les savoir-faire !

La Fête des Métiers d'Art 2026 sera une célébration de la créativité et du patrimoine vivant. Mettre en lumière les compétences et l'intelligence manuelle sera le fil conducteur, révélant l'âme de la création artisanale.

Valoriser ces savoir-faire, c'est éclairer la précision, la patience et la virtuosité dissimulées derrière chaque geste. C'est reconnaître que, au-delà de la technique, l'artisan exprime une vision et une sensibilité qui donnent naissance à des œuvres d'exception. Qu'il s'agisse du travail du bois, de la pierre, du métal, du textile ou de tout autre matériau, ces créations témoignent d'une maîtrise rare, où la main devient l'outil le plus précieux.

Comme l'an dernier, un regard particulier sera porté sur les candidatures qui proposeront des démonstrations de leur artisanat, celles-ci se feront au sein de vos stands. L'excellence des savoir-faire et la qualité des créations seront aussi étudiées lors de notre comité de sélection.

Ne manquez pas ce rendez-vous incontournable des Métiers d'Art en Normandie ! Les samedi 4, dimanche 5 et lundi 6 avril 2026, Villedieu-les-Poêles vous accueille dans la Manche pour une édition exceptionnelle.

Votre candidature est attendue au plus tard le 19 décembre 2025.

Notre équipe reste à votre écoute pour toute question.

Charly VARIN



Président de Villedieu Intercom
Maire de Percy en Normandie

Lieu d'exposition

2026 : une unité de lieu pour exposer les savoir-faire de près de 60 artisans d'art

L'évènement se déroulera à Villedieu-les-Poêles : tous les exposants seront réunis sur un même site, compris entre la place des Costils (La Poste) et le Cinéma-théâtre / Salle des Fêtes.

Le parcours du visiteur s'articulera autour de trois jours de festivités, avec, comme l'an dernier, une circulation fluide entre les deux pavillons contemporains et la salle des fêtes, chaque espace accueillant une sélection d'exposants.



Carré exposant & tarif

Les emplacements appelés « carrés exposants » seront délimités par des cloisons modulables dont le coloris reste à confirmer.

Chaque espace, d'une superficie de 8 m² (4 m x 2 m) à 9 m² (3 m x 3 m), sera équipé d'une alimentation électrique individuelle, vous permettant de concevoir votre propre scénographie.

Pour l'accrochage de vos créations, il est impératif de ne pas détériorer les panneaux. Nous vous recommandons d'utiliser des crochets en « S » métalliques, des chaînettes ou des tiges de suspension.

Sur demande, une table et une chaise pourront être mises à disposition — à préciser lors de votre candidature.

Il vous revient d'apporter le matériel nécessaire à votre installation : éclairage, rallonge, multiprise, supports de présentation, etc.

Nous vous rappelons que les appareils électroménagers ne sont pas autorisés sur les stands.

Carré exposant – tarif unique : 120 €

L'équipe à vos côtés



Virginie PLÉ

*Directrice de l'Office de tourisme
Vitrine des Métiers d'Art
Chargée de mission Métiers d'Art & Commerces*

02 33 61 05 69
virginie.ple@villedieuintercom.fr



Juliette BIGO JEANNE

*Chargée de communication
de l'Office de tourisme - Vitrine des Métiers d'Art*

02 33 61 05 69
juliette.bigojeanne@villedieuintercom.fr

Candidature

Présentation du candidat

Nom de l'entreprise ou de l'atelier :

Activité :

Numéro de Siret :

Statut : ☐ Artisan d'art ☐ Artiste ☐ Autre (précisez).....

Nom : Prénom :

Année de création :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse email :

Site internet :

Facebook : oui ☐ non ☐ Instagram : oui ☐ non ☐

☐ Adhérent(e) AAF ☐ Labellisé(e) Artisan d'Art ☐ Labellisé(e) Maître Artisan d'Art (fournir justificatif)

Salons

Avez-vous déjà participé à la Fête des Métiers d'Art : oui ☐ non ☐

Si oui, quelle(s) année(s) :

Avez-vous participé à des salons en 2025 : oui ☐ non ☐

Si oui, lesquels :

Gamme de prix de vos créations ? De € à €.

Présentation de votre activité :

.....

.....

.....

.....



Animations et démonstrations lors de l'évènement

Je peux réaliser des démonstrations et montrer mon savoir-faire par des animations pendant l'évènement

oui ☐ non ☐

Préciser les animations/démonstrations que vous pourriez proposer (fabrication sur place, présentation des matériaux/outils utilisés ; capacité à susciter l'intérêt du jeune public...) :

.....

.....

.....

Matériel mis à disposition gratuitement

1 table : oui ☐ non ☐ (dimension environ 1.8m X 0.8)

Chaise : oui ☐ non ☐ Quantité : 1 ☐ ou 2 ☐

Positionnement

Chaque pavillon est composé de 4 espaces exposants ouverts.

Souhaitez-vous être positionné dans ce type de stand ? oui ☐ non ☐

Récapitulatif des pièces à joindre

par mail avant le 19 décembre 2025 (seuls les dossiers complets seront pris en compte) :

- ✓ Formulaire complété et règlement signé (pages 5, 6, 7 et 8)
- ✓ Extrait d'immatriculation ou Kbis
- ✓ Copie attestation RC en cours de validité garantissant les risques causés aux tiers dans le cadre de la participation à une manifestation
- ✓ Attestation URSSAF de compte à jour et de fourniture de déclarations et de paiements
- ✓ 4 photos de moyenne ou haute définition de vos créations
- ✓ 1 photo de vous en activité (ces photos sont susceptibles d'être utilisées pour des présentations sur les réseaux sociaux – presse, merci d'indiquer le copyright)

Paielement du stand

Le règlement sera demandé uniquement après confirmation de votre sélection à la Fête des Métiers d'Art. Le chèque ne sera encaissé qu'après la manifestation, sauf en cas d'annulation à moins de 15 jours de l'évènement (J-15), où il pourra être encaissé. Il est également possible de régler par virement bancaire.

Règlement

✓ Dispositions générales

- La Fête des Métiers d'Art est organisée par Villedieu Intercom dont le siège administratif est situé au 11 rue Pierre Paris 50 800 Villedieu-les-Poêles.
- Les horaires d'exposition et d'installation seront les suivants :

	Vendredi 3 avril	Samedi 4 avril	Dimanche 5 avril	Lundi 6 avril
Montage des stands	13h à 18h	-	-	-
Inauguration avec les élus	18h00-20h00 <i>Présence obligatoire sur vos stands</i>	-	-	-
Ouverture au public	-	10h à 18h	10h à 18h	10h à 18h
Démontage des stands	-	-	-	18h à 19h30

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires et les dates mentionnés ci-dessus si cela s'avère nécessaire.

✓ Frais de participation

Règlement des stands :

Le paiement est à effectuer par chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public, uniquement après confirmation de votre sélection à la Fête des Métiers d'Art. Le chèque sera encaissé après la manifestation en cas de participation. En cas de désistement intervenant à moins de 15 jours de l'événement (J-15), le chèque pourra être encaissé. Le règlement peut également être effectué par virement bancaire.

✓ Conditions matérielles

Matériel et installation des stands :

- Branchement électrique : un point d'alimentation est prévu dans chaque espace. Pour toute installation lumineuse, il est recommandé d'utiliser exclusivement des éclairages LED.
- Emplacements : les emplacements sont définis à l'avance par l'organisateur. Aucune contestation ni échange entre exposants ne seront acceptés.
- Aménagement du stand : chaque exposant s'adapte à la surface attribuée et peut apporter du matériel complémentaire (vitrine, panneaux, étagères, etc.), sous réserve qu'il soit conforme aux normes de sécurité.
- Respect des lieux : l'installation ne doit en aucun cas endommager ou modifier les structures permanentes du lieu d'exposition, ni gêner la sécurité ou la commodité des autres exposants ou visiteurs.

Il est strictement interdit d'intervenir sur les structures (sols, plafonds, luminaires) ; d'apposer des fixations susceptibles de les détériorer ; d'entailler ou d'altérer les cloisons, planchers, plafonds ou tout matériel fourni par l'organisateur.

Toute détérioration causée par les installations ou marchandises d'un exposant sera évaluée par les services techniques et facturée à l'exposant responsable.

- Circulation : les exposants ne doivent pas obstruer ni empiéter sur les allées, et doivent veiller à ne pas gêner leurs voisins.
- Cloisons : elles ne peuvent pas être repeintes ni recouvertes.
- Démontage : il aura lieu le lundi 6 avril, à la fermeture de la Fête des Métiers d'Art, entre 18h et 19h30.

✓ Conditions de participation

Candidature :

Le simple envoi d'un dossier de candidature ne vaut pas inscription à la Fête des Métiers d'Art.
Les candidatures sont soumises à l'avis d'un jury de sélection, dans la limite des places disponibles.
Une liste d'attente pourra être établie.

Profil des exposants :

La manifestation est réservée aux professionnels exerçant une activité relevant des Métiers d'Art, selon la nomenclature définie par l'Arrêté du 24 décembre 2015.
Chaque exposant doit être titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales au moment de l'événement.

Authenticité des pièces exposées :

Les œuvres présentées et proposées à la vente doivent être exclusivement produites par l'exposant.
Toute activité de revente est strictement interdite.

Annulation de la manifestation :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation pour tout motif relevant de l'intérêt général, notamment pour des raisons de sécurité ou en cas de force majeure.

✓ Planning

- Novembre 2025- 19 décembre 2025 : réception des dossiers de candidature.
- Début janvier 2026 : sélection des artisans par le comité de sélection.
- Mi-janvier 2026 : réponse par mail aux candidats.

✓ Assurance, réglementation et sécurité

Responsabilité civile :

Chaque artisan participant doit disposer d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

Assurance organisateur :

La communauté de communes Villedieu Intercom bénéficie d'une assurance responsabilité civile organisateur.

Sécurité des lieux :

Les sites d'exposition sont fermés et surveillés par une société de gardiennage pendant la nuit.
Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage sur les objets ou le matériel d'exposition, quelle qu'en soit la cause.

Utilisation des visuels :

Les photos fournies lors de la candidature pourront être utilisées librement et sans frais par l'organisateur pour les dossiers de presse et les supports de communication liés à l'événement.

À....., le.....

Signature

Traitement des données personnelles – RGPD :

La communauté de communes Villedieu Intercom traite les données collectées pour l'inscription à la Fête des Métiers d'Art. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du contrat de mise à disposition d'un stand, incluant la gestion de la réservation et du paiement.

Les catégories de données personnelles susceptibles d'être traitées sont les suivantes :

- État civil et identité : nom, prénom, coordonnées, justificatifs d'identité
- Vie professionnelle : activité exercée, statut juridique, numéro SIRET
- Informations économiques et financières : modalités de règlement, justificatifs de paiement
- Autres données : éléments liés à la motivation, justificatif de labellisation ou d'appartenance à un réseau professionnel

Protection de données personnelles

Dans le cadre de l'inscription à la Fête des Métiers d'Art, le recueil de certaines données personnelles est obligatoire, sauf mention contraire, afin de permettre le traitement de la demande de participation. Aucune décision automatisée n'est prise dans le cadre de ce traitement.

Personnes concernées

Toute personne physique ou morale pratiquant un Métier d'Art et souhaitant s'inscrire à l'événement.

Destinataires des données

- Les agents d'accueil de Villedieu Intercom / Villedieu Tourisme
- La société Synbird SAS (gestion des inscriptions)
- Le Trésor Public (gestion des paiements)

Durée de conservation

Les données collectées sont conservées pendant 1 an en base active, puis 10 ans en archivage intermédiaire, avant d'être définitivement détruites.

Vous pouvez accéder à vos données, en obtenir une copie, demander leur rectification, leur effacement, ou la limitation de leur traitement.

Pour toute demande, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données.

- par courriel : [vosdroits.dpo\[@\]manchenumerique.fr](mailto:vosdroits.dpo[@]manchenumerique.fr)
- par courrier : Manche Numérique – Service DPO
235 Rue Joseph CUGNOT 50000 Saint-Lô.

Si vous estimez après nous avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (CNIL- 3 Place de Fontenoy- TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07- Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr)